

LE JOURNAL

DES RETRAITÉ·ES CGT DE CHAUMONT

**L'AVENIR
N'EST PAS CE
QUI VA
NOUS ARRIVER
MAIS CE QUE
NOUS ALLONS
FAIRE**

N° 442 SAMEDI 5 JUILLET 2025

DÉSERTS MÉDICAUX : 2 ZONES ROUGES EN HAUTE-MARNE ILS SE MOQUENT DE NOUS !

LIRE PAGE 2

Édito

LE CLOS DORMOY DOIT GARDER SON « ÎLOT DE FRAÎCHEUR »

Les journées caniculaires que nous traversons doivent faire prendre conscience aux décideurs locaux de l'importance d'avoir des îlots de fraîcheur en ville et pas seulement au Cavalier ou à la Rochotte. L'espace vert du Clos Dormoy doit impérativement être préservé et sa bétonisation annulée. Comment peut-on vouloir y construire 36 logements alors que sa végétation joue un rôle primordial pour rafraîchir le quartier ? Selon l'Ademe, un arbre mature peut reproduire la fraîcheur équivalente à 5 climatiseurs qui tourneraient pendant 20 heures, et 100 m2 de plantations urbaines font gagner 2 degrés autour, car les arbres reconstituent de l'humidité et font baisser la température.

Pourquoi persister dans un projet qui va à l'encontre de toutes les préconisations en matière de réchauffement climatique. Chaumont Habitat n'a-t-il aucune conscience de ce phénomène climatique ou l'appât du gain prime-t-il sur le bien-être des locataires ? Le projet actuel vient d'être annulé car trop proche des habitations et de la route. Chaumont Habitat a six mois pour le modifier. Espérons que ce délai fera réfléchir les décideurs de cet organisme et qu'ils auront, enfin, la sagesse de l'abandonner. Bétonner un îlot de fraîcheur à Chaumont, quand toutes les villes cherchent à végétaliser leurs quartiers, c'est une véritable hérésie.

Marie-Rose Patelli

3845 SIGNATURES

Recueillies par notre syndicat sur la pétition

**NON À LA TVA SOCIALE, NON À LA SUPPRESSION DE
L'ABATTEMENT FISCAL DE 10 % POUR LES RETRAITÉ·ES**

**RENDEZ-VOUS AU MARCHÉ DE CHAUMONT
SAMEDI 5 JUILLET DE 9H À 11 H**

Signez sur Change.Org : <https://chnng.it/6PcnhbPKtk>

GAZASTOP GÉNOCIDE SAMEDI 5 JUILLET 2025 11H CHAUMONT PLACE DE L'HÔTEL DE VILLE

> Forges de Courcelles Nogent

BLACK-OUT SUR LE 15 ?

Deux accidents du travail ont eu lieu ces derniers jours aux Forges de Courcelles. Rien de grave, encore qu'on ne sait la gravité des blessures ou du choc subis qu'après examen médical.

Le responsable de l'équipe téléphone donc au 15 (procédure légale). Il s'entend répondre qu'il n'y a pas de pompier ni d'ambulance blanche disponibles. Pas de pompier ni d'ambulance pour un salarié victime d'un accident du travail ?

On a beau dénoncer le désengagement financier dans la santé et particulièrement dans l'hôpital public, on reste effrayé et scandalisé par une telle réponse. Un travailleur, cela ne compte pas ? C'est quantité négligeable ? Il y a quelque chose qui ne va vraiment pas dans notre système de santé...

Le syndicat CGT de l'entreprise a décidé de ne pas laisser l'affaire en l'état et de saisir la préfète de Haute-Marne.

Une affaire qui ne s'arrête pas là puisque, face à l'incurie du 15, le chef d'atelier, n'écoulant que sa conscience, prend la décision de conduire son camarade accidenté aux urgences. Sans encombre, heureusement, car c'est formellement interdit par le Code du travail qui précise bien que l'entreprise ne peut pas s'occuper du transfert d'un accidenté du travail vers les urgences.

**PAGE 2 DESERTS MEDICAUX : ILS SE
MOQUENT DE NOUS ! >>> BOYCOTTER LES
PRODUITS ISRAËLIENS >>> NICOLAS LACROIX
ET LE RN <**

**PAGE 3 LA MARCHÉ DES FIERTÉS >>> LES
"MAISONS FRANCE SERVICES", CACHE-MISÈRE
DE LA CASSE DES SERVICES PUBLICS N <**

**PAGE 4 MONTLONDON : LES VAMPIRES DU RN
>>> LA LOI "DUPLOMB" PRESQUE ADOPTÉE >>>
AUDIOVISUEL, LA LOI DATI REJETÉE <**

BOYCOTTER LES PRODUITS ISRAËLIENS

En 2005, 172 organisations de la société palestinienne lançaient un appel à une campagne de Boycott, Désinvestissement et de Sanctions contre Israël visant à contraindre cet État à respecter le droit international. L'appel fixe trois objectifs à la campagne : la fin de l'occupation et de la colonisation de la Palestine, l'égalité des droits pour les Palestiniens d'Israël et l'application du droit au retour pour les réfugiés.

Nous publions ci-dessous un tableau où figurent des produits, des services et des entreprises que de nombreuses associations encouragent à boycotter en raison de leurs liens avérés avec le régime d'apartheid israélien et les crimes qu'il commet à l'encontre du peuple palestinien. Cette liste n'est pas exhaustive car elle a été centrée sur les produits et les marques les plus connus que tout un chacun peut être amené à rencontrer lors de ses achats ou ses recherches de services.

Ces actions de boycott constituent un moyen essentiel qui nous est offert pour exprimer notre indignation et notre refus face à l'horreur du génocide en train d'être commis à Gaza et dans toute la Palestine occupée.

La semaine prochaine nous nous intéresserons aux entreprises françaises qui se rendent complices de la politique criminelle d'Israël.

PRODUITS ISRAËLIENS



> Haute-Marne

DESERTS MEDICAUX : ILS SE MOQUENT DE NOUS !

Suite au Pacte de lutte contre les déserts médicaux annoncé par le Premier ministre le 25 avril, nouveau balbutiement d'une politique de santé qui a saccagé l'organisation sanitaire en France depuis vingt ans, le ministre de la Santé a présenté la cartographie des zones prioritaires sur lesquelles sera mise en place la mesure de solidarité nationale. Elle permettrait à tous les *médecins généralistes volontaires* de venir renforcer, sur une partie de leur temps, l'offre de soins dans des zones prioritaires. Nous apprenons ainsi que la Haute-Marne présente deux zones rouges de désertifications : communauté d'Agglo du Grand Saint-Dizier-Der et la Communauté de communes des Savoir-Faire.

C'est se foutre de nous alors que l'on sait que 87% du territoire est sous-doté en professionnels de santé. Le vécu quotidien des Haut-Marnais est une galère pour se soigner, chacun peut en témoigner. Ce pacte répondrait à l'urgence, mais il illustre les méandres de la réflexion des gouvernements depuis des années. La notion de zone déficitaire apparaît dans le projet de loi de financement de la sécurité sociale de 1999 qui souligne les déficits en matière de soin. En 2003, un rapport propose une cartographie de zones prioritaires. En 2004, les travaux de l'Observatoire de la démographie des professions de santé caractérisent les cantons les moins bien dotés. De 2005 à 2011, les critères changent pour définir cette fois des zones déficientes puis, de 2011 à 2017, des zones régionales. Enfin, de 2017 à 2022, on définit des « territoires de vie » avec encore de nouveaux critères. Et aujourd'hui, nous avons les zones rouges ! On nous a toujours sorti la cartographie et le zonage pour masquer l'inertie et la casse du système.

Catherine Vautrin, ministre du Travail, de la Santé et des Familles présente ce pacte comme un *mécanisme de solidarité territoriale*, l'accès au soin ne peut *plus dépendre uniquement de la bonne volonté ou du sacrifice de quelque uns, l'engagement des médecins est la clé de la transformation*. L'amélioration du système de soin va donc dépendre, dans des endroits plus déserts que les autres déserts, de médecins héroïques, prêts à abandonner leurs patients deux jours par semaine, en mission volontaire de solidarité obligatoire rémunérée ! C'est du Bayrou tout craché. Si celui-ci persiste dans le refus de solutions reposant sur la contrainte d'installation afin de rassurer le Conseil de l'Ordre, il modère ainsi ses propos, « si ce plan d'urgence immédiat ne fonctionne pas, nous savons bien qu'au bout du compte, le jour viendra où les principes de ce système basé sur le choix libre des médecins, devront changer ». Pourquoi attendre ?

Louis Laprade

NICOLAS LACROIX : ENCORE UN PETIT EFFORT POUR ÊTRE VRAIMENT RÉPUBLICAIN

Nous avons donc eu droit, au Conseil départemental, à une nouvelle mais rituelle passe d'armes verbale entre le président LR Nicolas Lacroix et l'élue RN Robert-Dehaut, qui a conduit le premier à formuler une déclaration choc : « *Le RN, un parti haineux que je combattrai toujours* ». Le tout suivi d'une allusion à la présence de la députée dans un groupe Facebook ouvert sans retenue aux propos racistes, antisémites, islamophobes, homophobes et sexistes, bref de haine débridée. De ce point de vue, il est difficile de ne pas approuver le qualificatif haineux.

Seul problème, le président Lacroix fait, volontairement ou non, abstraction de certaines vérités. La réalité a bien changé, ne serait-ce que depuis 2017, date à laquelle il accède à la direction du département.

Une consultation de l'évolution électorale depuis cette date en dit plus qu'un long discours. De plus et sans dénier les qualités de la personne, beaucoup jugent, à juste titre, que « le politique » prend trop souvent le dessus sur « le local ».

Or son parti, dirigé d'abord par Ciotti passé dans le camp de la haine, l'est à présent par Retailleau qui n'a rien à envier au précédent sauf à contester au RN lui-même la pole position en matière de haine et d'islamophobie.

À mettre ses pas dans ceux d'un Wauquiez ou d'un Retailleau, les grandes envolées anti RN de Nicolas Lacroix resteront ce qu'elles sont, des mots vides de sens.

G. Tardenois

> la loi “Duplomb” quasi adoptée au Parlement

AFFLIGEANT, MAIS SANS SURPRISE (REPORTERRE)

Réintroduction de pesticides, mégabassines, allègement des contrôles... Presque toutes les demandes de l'agro-industrie ont été intégrées à la proposition de loi Duplomb, entérinée en commission mixte paritaire.

Comme le rappelle Médiapart, [la composition](#) de la commission mixte paritaire (CMP), qui donnait une part prépondérante aux voix issues du monde agricole et penchait nettement du côté des intérêts de l'agro-industrie, ne laissait planer aucun doute quant au vote final de la proposition de loi « Duplomb ».

Rappelons que cette loi *va à l'encontre des directives européennes sur l'eau et les pesticides*. Elle permettrait la réintroduction de l'[acétamipride](#), un insecticide néonicotinoïde reconnu pour sa toxicité envers les pollinisateurs et ses effets délétères sur la santé humaine, interdit en France depuis 2018. Elle favoriserait également l'expansion des élevages industriels, la généralisation des [mégabassines](#) et la destruction des zones humides.

« Il s'agit clairement d'une trumpisation de la classe politique, particulièrement de la droite et de la macronie qui s'alignent sur l'extrême droite », analyse Aurélie Trouvé (LFI), qui dénonce notamment « la négation des résultats scientifiques et du principe de précaution ».

Mais « la bataille n'est pas terminée ». Le texte issu de la CMP doit encore être voté le 2 juillet par les sénateurs et le 8 juillet par les députés.

« Chaque parlementaire devra se prononcer pour dire s'il vote, en conscience, pour le retour du poison des néonicotinoïdes », a réagi le parti Les Écologistes dans un communiqué qui appelle « toutes les citoyennes et tous les citoyens [...] à tout faire pour convaincre les élus de rejeter ce texte ». Si la loi est adoptée, La France insoumise a d'ores et déjà annoncé qu'elle saisirait le Conseil constitutionnel.

Avec Médiapart et Reporterre

> Audiovisuel public

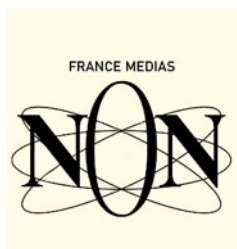
LA LOI DATI REJETÉE

Les députés ont approuvé largement ce lundi 30 juin une motion de rejet des écologistes sur la réforme de l'audiovisuel public, mettant fin prématurément aux débats sur ce projet rejeté par les salariés concernés.

Pendant son examen, plusieurs centaines de salariés étaient rassemblés à Paris au cri de « Rachida Dati démission » pour manifester leur opposition au projet de holding de l'audiovisuel public porté par la ministre de la Culture. Un refus profond de ce “texte maudit” (comme l'ont surnommé les personnels), du but poursuivi par Rachida Dati : réunir dans une holding France Télévisions, Radio France et l'INA. Une holding qui aurait une seule personne à sa tête choisie par l'Arcom, dont le président est lui-même nommé... par le chef de l'État. Comme un retour à l'ORTE.

Dans la pétition que l'on peut signer en ligne, on peut lire :

Avec cette fusion nous risquons de perdre une pluralité de points de vue, une richesse éditoriale si précieuse à la vie démocratique du pays. Il y a un risque évident d'appauvrissement et de lissage des contenus.



> Montlondon

LES VAMPIRES DU RN

En juin, en moins de 15 jours, le sud haut-marnais a connu deux drames terribles. Différents dans leur déroulement et leurs aboutissants, ils ont la particularité de concerner deux jeunes adolescents. Ils ont fait tous deux l'objet d'une couverture médiatique nationale. Nous ne reviendrons pas sur la mort de Mélanie, une jeune assistante d'éducation âgée de 31 ans*, assassinée devant le collège de Nogent. Un geste auquel l'auteur de 14 ans ne trouve d'autre explication que son envie pulsionnelle de tuer.

Le jeune Matéo, 14 ans, a été retrouvé mort le matin du 22 juin par sa mère, chez lui, à Montlondon, commune proche de Langres. La première réaction de la famille, dont on imagine la douleur à la perte d'un enfant, a penché vers la thèse d'une agression. La suite relève d'un emballement dont chaque fait divers semble désormais être prétexte. Informée par on ne sait quel biais, la députée européenne d'extrême droite Sarah Knafo lance une fausse information assurant que l'adolescent a été “agressé et tué sauvagement” par une “bande de jeunes barbares”. Elle transmet la formule reprise par les médias Frontières et Occidentis qui raffolent de telles rumeurs et les relaient complaisamment, notamment sur les réseaux sociaux.

On atteint le summum pendant et après la marche blanche organisée par les proches. Malgré les conclusions rendues deux jours plus tôt par le procureur de la République sur la base de l'enquête menée par la brigade de recherches de Langres, les résultats de l'autopsie, ainsi que la découverte d'un document écrit confortant la thèse du suicide, les fake-news ont continué à se répandre. Ce qui est bien dans la démarche volontairement haineuse et conflictuelle de l'idéologie d'extrême droite qui, hélas, irrigue notre département. Quantité de gens se sont laissés prendre par la toxicité politique de ces partis extrémistes et de leurs médias abondés par les milliardaires.

Finalement, le résultat en est un hommage galvaudé à la mémoire du jeune ado qui méritait mieux qu'être otage de tels ragots. C'est aussi une nouvelle absence de réflexion de fond sur le mal-être de la jeune génération pour qui la violence ultime, jusque contre soi-même, devient un mode d'expression comme un autre.

G. Tardenois

* <https://cgtretraites-chaumont.fr/2025/06/19/journal-des-retraites-n440/> SANTÉ MENTALE DES ADOS,

